



Association arts plastiques - ateliers - exposition de printemps - salon d'automne

FONTAINE LABORDE ARTS PLASTIQUES ANNEE 2026-2027

Centre culturel EL HOGAR 64600 ANGLET
Tél : 05 59 57 10 90

Atelier – enfant Règlement intérieur

Article 1 :

Les ateliers – enfants de Fontaine Laborde commencent le 16 septembre 2026 et se terminent à la fin du mois de juin 2026. Pendant les vacances scolaires, l'atelier – enfant peut éventuellement proposer des activités en fonction du nombre de participants. Un atelier comprend 10 élèves maximum.

Article 2 :

Pour assister à l'atelier, il faut obligatoirement :

- Remplir la fiche d'inscription
- Remplir et signer l'autorisation parentale
- Être membre de l'association en réglant la cotisation de **45 € pour l'année scolaire**. La carte de membre portera le nom du père ou de la mère de l'enfant ou du représentant légal.
En cas d'inscription de deux membres d'une même famille, le montant total des cotisations est fixé à 80 €.

Article 3 :

Les cours sont réglés aux intervenants par les parents.

Article 4 :

L'association met à la disposition des élèves le matériel nécessaire pour les ateliers de dessin et d'arts plastiques de base. Tout besoin spécifique ou complémentaire peut être vu directement avec l'intervenant. Celui-ci est responsable de la gestion du matériel fourni par l'association.

Le port d'un tablier est recommandé.

Article 5 :

Au printemps, une exposition est habituellement organisée par Fontaine Laborde. L'intervenant peut y présenter le travail réalisé tout au long de l'année par ses élèves.

Article 6 :

La présence régulière aux ateliers est fortement souhaitée dans l'intérêt du travail de chacun. Les parents (le père ou la mère) ou le représentant légal doivent amener et venir rechercher leur(s) enfant(s) dans l'atelier d'El Hogar aux horaires indiqués pour le début et la fin des cours.

Ils doivent prévenir l'intervenant par téléphone en cas d'absence de leur enfant. L'intervenant s'engage à prévenir les parents, par téléphone, de sa propre absence.

Les parents (père ou mère) ou représentant légal signent 2 exemplaires du règlement. Ils en conservent un exemplaire, l'autre étant destiné à Fontaine Laborde.

Fait au Centre Culturel El Hogar à Anglet le

Signature du père

Signature de l'intervenant

Signature Fontaine Laborde

ou de la mère

ou du représentant légal

Tel: 06 19 82 36 85. Mail : art.fontaine.laborde@gmail.com <https://www.art-fontainelaborde.com>